



Mrs: J. Masson, P. Roland, R. Lazrak, A. Valentin et J. Thomas.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Prêteux, A. Laumonier-Mairesse, S. Soetaert et A. Legall

Syndic : J.P Blostin.

Réanova : H. Hugonenc

◇ Point travaux

Nous pouvons tous le constater, la résidence change d'aspect et devient une belle résidence. Les travaux progressent de façon très satisfaisante.

Les échafaudages du bâtiment Mozart côté espaces verts sont en train d'être retirés.

La rénovation du bâtiment Offenbach est bien avancée. Les premiers échafaudages du bâtiment Lully ont commencé à être installés et la mise en place du bardage a débuté.

Dans 6 semaines, 4 parkings au niveau du pignon 5 Lully doivent être libérés pour permettre l'installation des échafaudages. Réanova doit envoyer, 15 jours avant le démarrage de l'installation, un courrier attribuant une autre place de parking provisoire aux propriétaires concernés.

La porte de hall installée au 2 Gounod nécessite encore quelques réglages avant validation pour l'ensemble des portes d'entrées des halls de la résidence.

Les portes de hall des entrées des bâtiments Gounod et Rameau seront installées mi-avril.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de dérégler les grooms situés sur les portes des halls. Ceux-ci assurent plusieurs fonctions : l'ouverture contrôlée c'est-à-dire freinée, la fermeture retardée (la porte ne se ferme pas directement) et le réglage de la vitesse de fermeture du groom. Ce sont des dispositifs de sécurité.

Les entrées de hall intérieures de l'ensemble de la résidence vont être isolées suivant le témoin effectué au 2 Gounod.

La porte intérieure donnant accès aux parties communes (caves) sera changée en porte coupe-feu.

Les boîtes aux lettres seront repositionnées à 1m80 maximum de hauteur.

Tous les jeudis, des opérations préalables de réception (OPR) avant réception définitive des travaux sont effectuées au bâtiment Gounod. **Les propriétaires ayant constaté des problèmes suite aux travaux effectués dans leur appartement (ventilation, volet etc...) doivent impérativement le dire aux personnes qui font ces visites.**

Ces remarques doivent être inscrites sur le document présenté lors de la visite.

Ces premières visites préalables avant réception définitives sont très importantes. Elles ont pour but d'émettre des réserves sur les travaux, de faire intervenir les entreprises concernées afin de résoudre les problèmes.

Une deuxième visite sera effectuée pour lever ces réserves.

Si vous n'acceptez pas cette opération, cela signifiera que tous les travaux ont été effectués correctement et que vous n'avez rien à signaler.

Le flocage des dernières caves se fera semaine 20 (entre le 6 mai et le 17 mai 2019). Les propriétaires concernés seront avertis individuellement. Ceci est le dernier passage. Le flocage des caves est obligatoire. En cas d'absence avertir M. Abdoulaye Sissoko.

Tous les vitrages endommagés par les travaux des bâtiments Gounod, Rameau et Mozart sont en cours de changement par la société SPEBI.

Nous avons rappelé aux entreprises travaillant dans la résidence, de veiller à assurer la propreté du chantier. Celui-ci doit être nettoyé au moins 1 fois par semaine.

◇ Vie de la résidence

Concernant le bon fonctionnement de la ventilation, un témoin est installé dans les entrées de hall (pas tous les halls !) si le témoin est vert : cela fonctionne normalement, si le témoin est rouge : cela ne fonctionne pas. Dans ce cas, nous vous remercions d'avertir immédiatement le gardien.

La société en charge des espaces verts a déplacé quelques parterres de fleurs. La remise en état de l'ensemble des espaces verts de la résidence se fera après la fin des travaux (diverses plantations : arbres, arbustes, pelouse etc...).

L'antenne Bouygues (votée à la dernière Assemblée Générale) sera installée sur le toit du bâtiment Grand Debussy à partir de septembre. Pour suivre la consommation électrique de l'antenne, un compteur sera placé au niveau du 7^{ème} étage du 8 Debussy dans le local compteur.

Pour faciliter le maniement de l'engin tracteur lors de la sortie des containers, certaines marches de perron vont être aménagées (légèrement coupées).

Suite aux nombreuses réclamations concernant les températures ressenties dans les appartements ces derniers mois, le syndic et le conseil syndical ont déclenché plusieurs rendez-vous avec la société concernée afin d'améliorer la situation. A ce jour, deux critères majeurs ne permettent pas un réglage homogène des températures dans toute la résidence : les températures actuelles (froid la nuit et douce la journée) et l'isolation de l'ensemble des bâtiments n'est pas terminée.

Concernant **le Crédit d'Impôt**, des attestations avec les montants à déclarer (cette année peuvent être déclarées les toitures et les fenêtres) vont être expédiées par le syndic. Nous vous rappelons que les personnes éligibles aux aides « ANAH » et les locataires ne peuvent pas bénéficier de cette mesure.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter des débris, du pain et autres denrées sur les pelouses ou aux pieds des arbustes.

On a observé que cela entraînait de graves problèmes sanitaires car **ces gestes anodins attirent LES RATS**. Par ailleurs, le pain n'est absolument pas recommandé pour les oiseaux. Un conseil, pour ne pas gaspiller votre pain dur, utilisez-le dans différentes recettes (farces, pudding, pain perdu, etc.). Idéalement, ne le jetez plus sur les pelouses !

Par ailleurs, revenons sur les crottes de chien qui continuent à polluer la résidence.

Qu'est-ce que l'incivilité ? C'est par exemple, le fait de promener son chien discrètement le matin de bonne heure, afin qu'il fasse ses besoins sur les pelouses ou bien dans les allées. C'est aussi promener son chien en regardant ailleurs lorsqu'il fait sa crotte !

Nous vous rappelons que les déjections de chiens contiennent des bactéries et peut-être même des vers, des virus et d'autres germes.

Par mesure de civilité et pour respecter les enfants qui jouent dans la résidence, nous vous invitons à ramasser systématiquement les excréments de vos chiens ou de les promener en dehors de la résidence.

Par ailleurs, les murs des bâtiments sont propres, ils le resteront plus longtemps si vous vérifiez que vos chiens n'urinent pas dessus.

Enfin, un autre rappel, les chiens doivent être tenus en laisse.

En vue de la tenue de l'Assemblée Générale prévue le jeudi 23 mai 2019, les membres du conseil syndical distribueront les convocations à la loge du gardien le vendredi 19 avril de 17h à 20h et le samedi 20 avril de 9h à 12h.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*